



Saisissez l'occasion de renforcer l'impact de votre CE !

Protégez les salariés en leur permettant l'accès illimité à une assistance juridique de qualité

Il revient à chacun de privilégier le droit à la dignité plutôt que le droit d'être le plus fort
Citation de Jacques Attali - écrivain français.

**NE RESTEZ PLUS
SANS REPONSES !**



LES RAISONS DU SUCCES DE LEGIPAC

À quoi va me servir cette Assistance Juridique par téléphone ?

En cas de litige lié au domaine concerné, vous bénéficierez d'un accompagnement complet de la part d'un juriste pour vous aider à comprendre et à résoudre la difficulté juridique à laquelle vous êtes confronté. **Le juriste vous conseille sur la meilleure façon de faire valoir vos droits, en privilégiant le règlement à l'amiable, aussi bien en droit social pour les élus qu'en droit privé pour les salariés.**

Pourquoi une garantie d'assistance juridique « Vie Privée » ?

Afin que chaque salarié qui rencontre une difficulté dans sa vie de tous les jours ou au travail puisse se défendre. Il n'est pas toujours simple de savoir à qui s'adresser. Les offres d'assistance aux particuliers sont souvent coûteuses et limitées à un domaine (ex : voiture, maison...). C'est un vrai service de proximité, utile et efficace. De plus, cette offre concerne également votre famille afin de vous garantir une **assistance complète !**

Cette assistance prise en charge totalement par le comité d'entreprise est entièrement gratuite pour les salariés.

Les salariés ont déjà cette prestation via leur assurance ou leur CB ?

Détrompez-vous ! Peu d'assureurs l'intègrent et elle est souvent limitée à l'auto ou l'habitation et n'intervient que pour les litiges ou différends relatifs aux achats réalisés avec la carte bancaire. Avec l'option Legipac, la couverture est beaucoup plus complète.

Qui sont les personnes qui me répondent lors de mes appels ?

Des consultants juridiques garants de l'information qu'ils vous délivrent en toutes circonstances. Ils constituent une équipe à votre écoute, capable de traduire pour vous le jargon juridique.

À combien de questions suis-je limité ?

Aucune limite de questions n'est imposée. Aussi, dès que vous en avez besoin, composez le numéro et posez votre question. C'est aussi simple que pratique.

Le CE peut-il obtenir des statistiques annuelles ?

Oui, grâce à un code unique par Comité d'entreprise, vous pourrez obtenir des statistiques annuelles sur l'utilisation du service.



PANORAMA NON EXHAUSTIF

DES DOMAINES TRAITES



Droit du travail Modification du contrat de travail, heures supplémentaires, **salaire** (fixation, paiement), **licenciement** (formalités, légitimité du motif, indemnités...), **chômage** (indemnisation, aides financières, aide au logement, aide sociale...)



Droit à la consommation Achats sur Internet, voyages, démarchage à domicile, téléphonie, livraison non conforme, malfaçons sur travaux...



Droit à la propriété et logement Malfaçons, calcul des charges, logements vétustes, non-réception des quittances de loyer...



Droit administratif et fiscal Permis de construire, notification de redressement...



Droit civil et pénal Recours judiciaires notamment devant les tribunaux compétents, atteintes aux libertés individuelles...



Droit de la famille Procédures de divorce, révision de la pension alimentaire, non-respect du droit de visite et d'hébergement...



Droit de la sécurité sociale Déclarations, remboursements, protection et durée des prises en charge...



Droit des personnes Nationalité, changement de nom...



Droit des successions et donations Droits du conjoint survivant, validité du testament, sortie de l'indivision successorale...



Recours médical Infection nosocomiale, erreur médicale...



Protection sociale Cotisations sociales, prestations sociales, cumul emploi-retraite...

Profitez immédiatement de cette offre avec
« Appels et consultations illimités »

Ne supposez pas que vos
salariés sont déjà protégés !

Option* à seulement
3€ HT / salarié



Une assistance proche de vous

Un rendez-vous est organisé avec l'un de nos conseillers, proche du domicile ou du lieu de travail, lorsqu'un examen des pièces relatives au litige ou au différend est nécessaire. *

ALSACE

Strasbourg

AQUITAINE

Bordeaux, Mont-de-Marsan,
Pau, Périgueux

AUVERGNE

Clermont-Ferrand, Montluçon

BASSE-NORMANDIE

Alençon - Caen - Cherbourg

BOURGOGNE

Auxerre, Avallon, Chalon sur
Saône, Dijon

BRETAGNE

Lorient, Rennes, Vannes

CENTRE

Blois, Chartres, Orléans, Tours

CHAMPAGNE-ARDENNE

Reims

FRANCHE-COMTÉ

Andelnans, Belfort, Besançon

HAUTE-NORMANDIE

Bernay, Dieppe, Evreux,
Gisors, Le Havre, Rouen

ILE-DE-FRANCE

Paris 8 - 11 - 15 - 19
Antony, Argenteuil, Aulnay S/
Bois, Boulogne-Billancourt,
Cergy Saint-Christophe,
Créteil, Juvisy sur Orge, Les
Pavillons s/Bois, Mantes la
Jolie, Marne la Vallée, Melun,
Montreuil, Nanterre, Versailles

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Carcassonne, Nîmes,
Montpellier, Pérols

LIMOUSIN

Brive-la-Gaillarde, Limoges

LORRAINE

Metz, Nancy, Villers les Nancy

MIDI-PYRÉNÉES

Montauban, Toulouse

NORD - PAS-DE-

CALAIS

Lille, Roubaix, St-Pol-s/ Mer,
Valenciennes

PAYS-DE-LA-LOIRE

Laval, Le Mans, Nantes, La
Roche sur Yon, Saint-Nazaire

PICARDIE

Amiens, Creil

POITOU-CHARENTES

Angoulême, Châtellerault, La
Rochelle, Poitiers

PACA

Aix-en-Provence, Antibes,

Arles, Avignon, Brignoles,
Cannes, Draguignan, Fréjus,
Manosque, Marseille,
Martigues, Nice, Toulon,
Vitrolles

RHÔNES-ALPES

Grenoble, Lyon, Montélimar,
Saint-Etienne, Valence



** Liste des villes non contractuelle et susceptible de modifications à tout moment
* Cette option ne peut être souscrite seule, mais uniquement en complément d'un contrat du groupe Conseil CE.
L'option Legipac est réalisée par notre partenaire assureur. Les conditions générales de vente étant disponibles sur le site.

Matmut Protection Juridique, SA à directoire et conseil de surveillance

Entreprise régie par le code des assureurs u capital de 7 500 000 € entièrement libéré, N° 423 499 321 RCS Rouen, dont le siège social est situé au 66 rue de Sotteville 76 030 Rouen

RENSEIGNEMENTS

01 75 60 04 21

info@legipac.fr

www.legipac.fr



Legipac est un service du groupe Conseil CE